

Chalampé Le Fuchsablatt sur internet

Réunion studieuse pour le conseil municipal de Chalampé : la bibliothèque, le livre historique et le site internet ont été évoqués.

Le transfert de la bibliothèque de Chalampé pourra se faire. La commune avait acquis une bâtisse pour l'y installer plus confortablement. Restait en suspens l'obtention du permis de construire, la bâtisse étant située dans une zone classée Seveso 2. Le maire, Martine Laemlin-Delmotte a informé que le permis a été accordé avec la nécessité d'y mettre aussi un local de confinement. « On peut démarrer, » s'est-elle réjouie.

L'écriture d'un livre retraçant l'histoire de Chalampé est soutenue par la municipalité. Actuellement, une collecte de documents est en cours ; elle est réalisée par la société d'histoire de Chalampé. Le conseil a choisi un éditeur pour la réalisation de cet ouvrage. Sur la base de 96 pages et 1 000 ouvrages, la dépense s'élèverait à 24 432 €. À cette somme, il convient d'ajouter l'aide prodiguée par un conservateur pour la rédaction de ce livre.

Parmi les autres points abordés. Yves Kessler a rendu compte du chantier se terminant dans l'immeuble ayant abrité l'ancienne mairie. La dépense des travaux

pour ce bâtiment abritant des logements s'élève à 190 247€ HT.

Le projet immobilier tombe à l'eau

Le maire a informé le conseil que le projet immobilier dit Les Saules ne se fera certainement pas. Il était prévu de construire un ensemble de maisons jumelées avec accès à la propriété. « *Domage que cela ne puisse se réaliser. Nous avons beaucoup travaillé sur le cahier de charges* », a-t-elle regretté. Le promoteur propose de remplacer cette opération par du locatif aidé. Les élus souhaitent qu'un autre projet leur soit présenté pour ce terrain appartenant à la commune.

Lors du conseil, Martine Laemlin-Delmotte a loué le travail fait par la commission information pour la création du site internet de la commune : « *Un site convivial, agréable, regorgeant d'informations* », a-t-elle souligné.

Il permettra effectivement à l'internaute de mieux connaître Chalampé, son histoire, sa vie économique, municipale et associative. Ce site permettra de faire connaissance avec l'ensemble des structures existantes dans le village ou environs. Pour être informé sur la vie locale, l'internaute pourra télécharger la feuille d'information *Le Fuchsablatt*. Petite précision : pour aller sur le site, il faut oublier l'accent de Chalampé et taper <http://www.chalampe.fr>

Bernard Stich



La commune vient de se doter d'un site internet : [chalampe.fr](http://www.chalampe.fr)